

Date de la convocation : mardi 8 février 2023

Présents : Mme Nathalie SAUNIER, M Bernard BROQUAIRE, Mme Tzvétana TANTCHEVA, M Philippe MASSIAS, Mme Eugénia ALVAREZ-COSME, M Patrice COCHEZ, M Grégory COURANT, Mme Iana MUNOZ, Mme Sylvie VALLEAU, M Michel VERRAT

Absents excusés
et/ou représentés : M Louis CAVALEIRO, Mme Nathalie HUSSON

Absents : M Roman LACHAISE

13 Membres en exercice / 10 Membres présents

Secrétaire de séance : Bernard BROQUAIRE,

Ordre du Jour :

- 1- Désignation d'un délégué communal à l'ASA du Marais de la Vergne

OUVERTURE DE SEANCE A 19h00

1°) DÉLÉGUÉ COMMUNAL A L'ASA DU MARAIS DE LA VERGNE

ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES DU MARAIS DE LA VERGNE

Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune d'Étauliers auprès de l'Association Syndicale Autorisée des propriétaires du marais de la Vergne, représentant la commune d'Étauliers, personne morale propriétaire de parcelles du périmètre concerné,
Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un délégué pouvant siéger à l'ASA des propriétaires du marais de la Vergne, et ainsi porter la voix de la commune d'Étauliers (personne morale propriétaire de parcelles)

Monsieur Bernard BROQUAIRE est désigné à l'unanimité des membres présents et/ou représentés en qualité de délégué titulaire représentant la commune d'Étauliers au sein de l'ASA des propriétaires du marais de la Vergne pour la durée du mandat 2020-2026.

Levée de séance à 19h15

